

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 31 mai 2022 - Délibération n° BC2022/05/10

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC N°2022-11 - TRANSFERT ET TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ISSUS DE LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE POUR L'ANNEE 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mai, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 24 mai 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

GAILLARD Thierry – GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

**Etaient excusés :** COTICHE Thierry et NOURRISEAU Pierre-Marie.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
6	-	-	-	-	-

La Communauté de commune collecte en déchèterie les déchets verts des ménages et des professionnels.

Afin d'assurer l'évacuation des déchets verts et de permettre leur traitement pour 2022, il est proposé au Bureau communautaire de renouveler la prestation de service avec l'entreprise PINET BTP BOIS ET TRANSPORT (23). Pour ce faire, un devis estimatif pour le besoin 2022 a été sollicité et présente un montant de 23 180,00 € HT soit 27 816,00 € TTC.

L'estimation initiale était de 20 000€ TTC, inscrite au budget primitif 2022 du budget annexe « Ordures ménagères » sur cette opération. Le prestataire justifie la différence de tarif par la hausse des carburants et des coûts de traitement des déchets.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations :

- Attribue le marché de transfert et traitement des déchets verts issus de la déchèterie intercommunale pour l'année 2022 à l'entreprise PINET BTP BOIS ET TRANSPORT (23).
- Autorise M. Le Président à signer, engager et notifier le marché n°2022-11, ainsi que tout avenant.
- Autorise M. Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et ans susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

